

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

20 MARS 2024

**Arrêté du
fixant la composition du jury du concours professionnel d'avancement au grade de
contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 8 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. GEFFROY Hervé, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2024.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par une personne reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

| | | | |
|-----|-----------|---------|------------------------|
| M. | BRERA | Samuel | Inspecteur |
| M. | BUETAS | Hervé | Contrôleur principal |
| Mme | LEVASSEUR | Aurélié | Contrôleuse principale |

| | | | |
|-----|----------|----------|---|
| Mme | LIEGEOIS | Jessica | Contrôleuse principale |
| Mme | MALLET | Amélie | Contrôleuse principale |
| Mme | PERDREAU | Marjorie | Inspectrice principale de 2 ^e classe |
| Mme | RIOTTE | Isabelle | Inspectrice régionale de 1 ^{re} classe |

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 MARS 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique,
Et par délégation,

L'administrateur de l'État du 1^{er} grade,
Chef du bureau RH2



H. SALSMANN